1010550601

DATE DEPOT :	2010-11-30
NUMERO DE DEPOT :	105506
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
ADRESSE :	3 ave Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/10/22
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

96B16686
EC du 22/10/10; 05

NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3 644 800 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 Octobre 2010

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
30 NOV. 2010
N° DE DÉPOT 1095506

L'an 2010,
le 22 octobre,
à 15 heures,

Les actionnaires de la société NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 644 800 euros, divisé en 227 800 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 3, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 3, avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 7 octobre 2010 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe VAYSSETTES, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Stéphane CORSALETTI et Julien MECHLER, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société S.F.P.B., Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 7 octobre 2010, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 227 799 actions sur les 227 800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 2 novembre 2010

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Monsieur Philippe BRUNEAU en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités, publications, déclarations où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.